

PRESENTS : O. THUAL, B. MATHIEU, Q. BERTHELET, G. CASCARINO, J.R. CLOFF, P. COLLIN, B. COLLONNAZ, L. GONCALVES, B. JOUANNAUD, P. LANZERAY, H. MAHAOUDI, D. PLAINCHAMP, M. ROSSIGNOL

Lors des tests physiques effectués à Puymoyen le 3 septembre 2025, le protocole de passage n'a pas été respecté. La C.R.A. a été informée que les arbitres devant effectuer le plus grand nombre d'efforts (35) lors de cette série n'en aurait effectué que 31. De plus, lors de cette série, des observateurs se situant sur les lignes de passage auraient signalé des retards de passage qui n'ont pas été pris en compte par le conseiller en charge de ce test.

La CRA ayant eu connaissance de ces informations, s'est donc renseignée et il s'avère que c'est bien le cas et qu'aucun arbitre n'a effectué le nombre d'efforts requis par notre règlement intérieur ; mais le test a tout de même été validé par le conseiller technique alors que des observateurs l'ont informé de la situation.

De plus, lors de cette épreuve, des observateurs ont signalé des retards répétés lors des passages des différents efforts mais le conseiller n'est pas intervenu pour arrêter les arbitres concernés. Pour votre information, sur les autres sites, les tests ont été conformes.

Nous avons donc des arbitres qui ont été classés en échec à juste titre sur certains sites pendant qu'à Puymoyen des arbitres ont validé leurs tests qui ont été effectués de façon non conforme.

Face à cette situation exceptionnelle, les membres de la CRA ont été consultés pour déterminer la suite à donner pour les tests physiques des arbitres régionaux :

- 1) On refait passer aux arbitres les tests non conformes, en sachant qu'ils devront parcourir plus de 300 km pour certains alors qu'ils ne sont pas responsables de la situation.
- 2) On valide les tests pour l'ensemble des arbitres régionaux
- 3) On valide les tests de Puymoyen bien que le règlement intérieur n'ait pas été respecté.

13 personnes se sont exprimées :

- 12 ont fait le choix n° 2
- 1 a fait le choix n° 1

En application de l'article 2 du RI de la CRA - **Cas non prévus par le Règlement Intérieur**
Pour tous les cas non prévus par le présent règlement intérieur, la CRA statuera sous le contrôle du Comité de Direction de la Ligue.

La CRA demande au Comité de Direction de la LFNA de valider sa proposition :

Considérer l'ensemble des arbitres régionaux comme étant déclarés validés au titre des tests physiques

La saison 2025/2026 est considérée comme une année blanche sur le plan des tests physiques

Procès-verbal validé par Mme Catherine Veyssy, Secrétaire Générale de la LFNA, le 2 octobre 2025

Le président de la CRA
Olivier THUAL

